



## **Audition de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire du 23 octobre 2018 dans le cadre de l'examen du PLF 2019**

**Réponse d'Elisabeth BORNE, ministre des Transports à la question de Vincent DESCOEUR, député du Cantal, sur l'avenir des petites lignes ferroviaires :**

« L'avenant aux CPER Auvergne et Rhône-Alpes du 10 octobre 2017 a porté le montant total de l'enveloppe consacrée à la régénération des lignes de desserte régionale de 139 M€ à 200 M€, dont 111 M€ financés par la Région (25 M€ de crédits supplémentaires) et 50 M€ par l'Etat (10 M€ de crédits supplémentaires).

Le Gouvernement a pleinement conscience de l'importance des lignes ferroviaires UIC 7-9. Le Premier ministre a confirmé qu'il n'était pas question d'abandonner cette partie du réseau et que les engagements pris dans les CPER seront tenus. D'ores et déjà, une démarche de recensement des cas difficiles, en partenariat avec les Régions, et de mise en place de solutions innovantes, en termes techniques et de gouvernance, s'engage pour répondre aux préoccupations des élus locaux et assurer la sauvegarde de cette partie du réseau.

La pérennisation de la ligne Aurillac-Brive est à considérer dans ce cadre et en coordination avec les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, cette dernière étant concernée par la section Saint-Denis-près-Martel – Lamativie, menacée de fermeture d'ici à fin 2020. Concernant la section en Auvergne, Aurillac-Lamativie, l'Etat a financé en 2017 les mesures nécessaires à la poursuite de son exploitation jusqu'en 2022, alors que la partie Turenne – Brive en Nouvelle Aquitaine fera l'objet d'une opération de régénération en 2019 pour un montant de 6 millions d'euros dont 2 millions d'euros apportés par l'Etat. »